

n° 328

Mai 2019

la VOIX du FROU

Dans la vie, il n'y a pas de solutions ; il y a des forces en marche : il faut les créer et les solutions suivent.

Antoine de Saint-Exupéry



#MaCommuneJyTiens

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet : www.chartainvilliers.fr



www.facebook.com/chartainvilliers



MERCREDI 8 MAI 2019

10h30

74ème ANNIVERSAIRE
DE LA FIN DE LA GUERRE 39/45
CÉRÉMONIE AU MONUMENT
AUX MORTS

Suivie du verre de l'amitié
à la mairie

LE 26 MAI 2019 ÉLECTIONS EUROPEENNES

Le Bureau électoral sera ouvert de 8h00 à 18h00



Les personnes intéressées pour tenir une permanence peuvent se faire connaître en Mairie.

Horaires des permanences:

8h00 - 10h30

10h30 - 13h00

13h00 - 15h30

15h30 - 18h00

VIDE-GRENIER



Le vide-grenier de Chartainvilliers annoncé pour le 16 juin 2019 est reporté en septembre.

En effet, suite à la reprise d'activité du Comité des Fêtes, il a été décidé, d'un commun accord, que celui-ci reprenait cette animation. Mais dans un souci d'organisation, la date est repoussée.

La date exacte vous sera communiquée prochainement.

Cela vous laisse un peu plus de temps pour préparer vos cartons et étals de déballage, et d'être très nombreux à y participer. Merci pour votre compréhension.

Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Chartainvilliers du 26 Avril 2019



15 Membres Actifs présents / 2 Excusés
 5 Membres Associés présents / 2 Excusés
 3 Visiteurs
 Les membres actifs ont élus les membres du Bureau :

Présidente : Mme Prévost Marie Laure
 Vice Présidente : Mme Anest Sandrine
 Secrétaire : Mme Blanc Camille
 Vice-secrétaire : Mme Ruet Patricia
 Trésorier : M. Farge Didier
 Vice-Trésorière : Mme Moisseron Valérie

Le Comité des fêtes organise un challenge pour la conception de son logo à l'occasion de ses 60 ans d'existence.

Pour participer il vous suffit d'habiter Chartainvilliers et d'avoir entre 5 et 99 ans.

Vous aurez besoin d'une pincée de folie, d'une cuillère d'imagination et d'un bol de création ! Envoyez nous votre proposition, par mail à l'adresse indiquée ci-dessous, ou déposez la dans la boîte aux lettres de la Mairie. Une boîte à « idées » est également à votre disposition en Mairie.

Le vote pour choisir le futur logo aura lieu à la salle polyvalente de Chartainvilliers (date à vous communiquer ultérieurement).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme PREVOST à l'adresse e-mail : comite.des.fetes.chartainvilliers@laposte.net

Ou au 06 48 63 48 03



Le tri malin !



CHARTRES
MÉTROPOLE

Disponible dès à présent et sur demande dans votre mairie !



Le Petit Guide du Tri
CHARTRES
MÉTROPOLE

Il n'y a pas de petits gestes si nous sommes 140 000 à les faire !

N° Vert 0 800 22 20 36

Cette réglette est un outil compact et pratique d'utilisation qui vous permettra de savoir rapidement où jeter vos déchets.

« Le Petit Guide du Tri », permet d'obtenir, par une simple manipulation de la réglette, les consignes de tri d'objets de la vie courante.



Il n'y a pas de petits gestes si nous sommes 140 000 à les faire !

N° Vert 0 800 22 20 36
Appel gratuit d'un poste fixe

www.chartres-metropole.fr

**ASSOCIATION
LES OUBLIES
DE LA
CANICULE**



La canicule est une catastrophe naturelle silencieuse qui n'attire ni regard ni compassion.

La déshydratation des sols entraîne affaissement et destructurations des murs qui se fissurent jusqu'à s'ouvrir laissant passer l'air et l'humidité, dallages qui s'affaissent, huisseries qui ne fonctionnent plus...

Si vous constatez ce genre de dégâts, n'hésitez pas à contacter l'association "Les Oubliés de la Canicule" qui vous soutiendra et vous conseillera.



**CONTACT ASSOCIATION
REFERENTE EURE ET LOIR
SOLANGE DUMAY
06 15 72 24 19**

INFORMATION IDENTIFICATION ANIMAL



FOURRIERE DEPARTEMENTALE EURELIENNE

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	: 9h / 12h - 13h / 17h	} <u>Tél</u> : 02.37.36.02.04
Mardi	: 9h / 12h - 13h / 17h	
Mercredi	: 9h / 12h - 13h / 17h	
Jeudi	: 9h / 12h - 13h / 17h	
Vendredi	: 9h / 12h - 13h / 17h	
Samedi	: Sur RDV	<u>Tél</u> : 06.48.85.68.88
Dimanche	: Fermé	

VOS INTERLOCUTEURS

- 🐾 Chrystèle
- 🐾 Carine
- 🐾 Cedrick
- 🐾 Erwan



RETROUVEZ NOUS SUR FACEBOOK : FOURRIERE DEPARTEMENTALE EURELIENNE

Comme le précise l'article L 212-10 du code rural et de la pêche maritime, l'identification des animaux domestiques est obligatoire. En effet les indications portées sur la puce ou le tatouage permettent d'identifier les animaux et de connaître le nom, l'adresse et le téléphone de leur propriétaire.

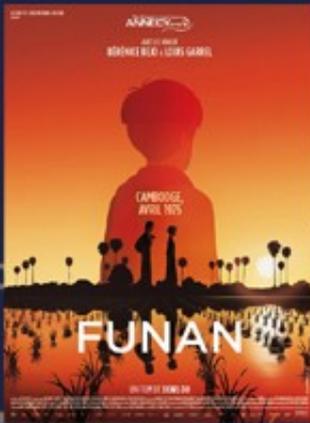
Ces informations sont portées sur le fichier national d'identification des animaux (ICAD), indispensable en cas de perte ou de vol de votre animal.

C'est pourquoi, en cas de déménagement ou de cession d'un animal, il est indispensable de changer les coordonnées de la puce électronique ou du tatouage sur le fichier ICAD, **c'est gratuit**. Ce fichier est, pour les animaux domestiques, ce que la carte d'identité est pour l'humain. Ces numéros de téléphone ne sont à utiliser que si vous avez perdu votre animal. En cas d'animal divagant, vous devez contacter la Mairie.

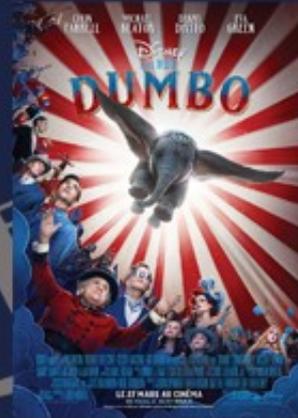


Dans la nuit du 22 au 23 avril, un incendie a entièrement détruit un pavillon au 10 rue de la Vallée. Le propriétaire a pu heureusement sortir indemne de ce brasier. La maison située en mitoyenneté a été épargnée grâce au travail des pompiers.

Cinémobile Vendredi 17 Mai 2019



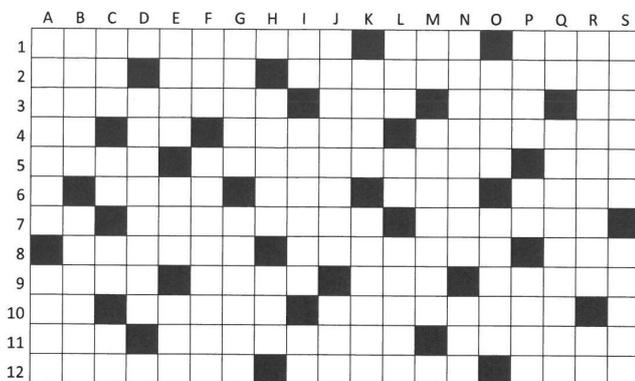
16h00



17h45



20h30



Verticalement

- A – On se comprend en leur sein – Acte condamnable
- B – Rappel de l'heure du repas – N'a que peu d'utilité pour l'oisif
- C – C'est un ordre – Article de pêche – Lieu touristique – Grade
- D – Tiennent bien sur leurs pattes
- E – A un bassinnet – Cours tyrolien – Question de sensibilité
- F – Intérieur d'un canon – Charger lourdement
- G – Préviennent des effondrements – On y met parfois le feu
- H – Souvent les premiers passés – Vient d'être
- I – Nettement positif chez Mistral – Boulettes relevées – Attire l'attention
- J – Petits récipients – En mouvement au moindre clin d'œil
- K – Auteur de "cadavres exquis" – Bien observé
- L – Court toujours – Signes d'intelligence – Issues d'un bar
- M – Cœur de dame – Inconnu des lève-tard
- N – Incrédule – Dépôt sans intérêt
- O – Nœud coulant – La Grâce divisée
- P – Posa des plaques sur le tapis – Celé – Mobilise des professeurs
- Q – Manque de qualification – Porte l'épée
- R – Dirigées – Au service de sa Majesté
- S – On lui prête des pouvoirs – Fait tourner la tête

Horizontalement

- 1 – Abandon de la mère – Mémoire vive – Blesse avec les dents
- 2 – Mouvement perpétuel – Bien remué – Au sucre
- 3 – Antillais – Avant leurs, ce n'est pas leur – Se fait avec considération – Terre grecque
- 4 – Lac soudanais – Élément d'itinéraire – Connurent l'air de la Ruhr plus pur qu'aujourd'hui – Caractérisent la rue de Rivoli
- 5 – Spirale sous la pierre – Indiens peut-être – Ne se trouvent jamais seuls
- 6 – C'est à donner le vertige – Forme de pouvoir – Marchera – Centre de décision
- 7 – Possessif – Commerces illicites – Ne manque pas de crans
- 8 – Un bon bordelais – Bouclier humain – Pièce d'Ivan Vazov
- 9 – Cinéaste anglais – Es loin d'être fermé – Regimba – Qui a trainé
- 10 – Bougie – A une armée sans armes – Vont à la ligne
- 11 – Grand chef – Habitant imaginaire de la Lune – Prend les couleurs du temps
- 12 – Préparé aux petits oignons – Demande à être pensé – Atteint

La Grand' Ferme

Vous propose toute l'année : ses volailles fermières, fleurs, fruits, légumes de saison – Cueillis ou à cueillir

(à partir de mai cueillette à la ferme)

Présente sur les marchés de Gallardon, Maintenon, Epernon, Chartres

23, rue de Gallardon – 28130 CHARTAINVILLIERS – Tél. : 02 37 32 32 84



Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers
Ne pas jeter sur la voie publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.